Secrétariat général

288e séance du

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

CDU-230128

Le 28 janvier 2023

de 9 h à 16 h 40

Salon de la chancelière

Pavillon Léopold-Taillon au campus de Moncton



Téléphone : 506.858.4106

CDU-230128

UNIVERSITÉ DE MONCTON

288e séance du

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Le 28 janvier 2023

de 9 h à 16 h 40

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert	Professeure (Moncton)	et ami (Shippagan	
Darius Bossé	Extérieur du NB.	Michelyne Paulin alUMn	ıi
Carole Boucher	(Ottawa) Professeure (Shippagan)	Denis Prud'homme U de M Recteur et vice- chancelier	Л
Diane Carey	Nord-Est	Paulette Robert Nord-Es	st
François Daigle	Extérieur du NB. (Ottawa)	Mireille Vautour Nord-Oues	st
		Isabelle Wallace Nord-Oues	št
Isabelle Dasylva-Gill	Extérieur du NB. (IPÉ.)	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES	
Sébastien Dupuis	Sud-Est	Lynne Castonguay, U de M	N
Denise Frenette	Sud-Est	secrétaire générale	
Daniel Goguen	Extérieur des régions	Janice Comeau, Monctor secrétaire d'assemblée	n
Louise Imbeault	Chancelière	Gabriel Cormier, vice- U de M	vI
Jean-Sébastien Léger	Étudiant (Moncton)	recteur,	
Mathieu Lemieux	Association des anciens, anciennes et amis	administration et ressources humaines (VRARH)	
	(Edmundston)	Nathalie Cormier, U de N	I
Richard Losier	Sud-Est	directrice par intérim de la Direction des	
Josue Lunza Yoko	Étudiant	communications	
Denis Mallet	(Edmundston) Nord-Est	Sébastien Deschênes, Edmundstor vice-recteur	n
Julien Massicotte	Professeur (Edmundston)	Gilles Roy, vice- recteur, U de M	I
Aminata Ouedraogo	Étudiante (Shippagan)	enseignement et recherche (VRER)	
Isabelle Paulin	Association des anciens, anciennes	Sid-Ahmed Selouani, Shippagar vice-recteur	n

Personnes excusées : Morel Caissie et Terry Richardson

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE	Page
1.1.	RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES	
1.2.	PRIÈRE AUTOCHTONE	
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	
2 . 3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	
5.	CORRESPONDANCE	
6.	ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)	
6.1.	OJC PROCÈS-VERBAUX CEX-221221 (EXTRAORDINAIRE), CEX-230112 ET CEX-23 (EXTRAORDINAIRE)	0117
6.2.	OJC RAPPORT DES AFFAIRES PROFESSORALES	5
7.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	7
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-221203	8
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-221203	8
9.1.	AUTRES	8
10.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE	8
11.	RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'OMBUD	10
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-221221 (EXTRAORDINAIRE)	11
12.1.	AUTRES	11
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230112	11
13.1.	DOSSIER ADMINISTRATION ÉMÉRITE	11
13.2.	AUTRES	12
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230117 (EXTRAORDINAIRE)	12
14.1.	AUTRES	12
15.	RAPPORT DES COMITÉS DE RETRAITE	12
15.1.	PRÉSENTATION CONJOINTE DES COMITÉS DE RETRAITE	12
15.2.	PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	13
15.3.	COMITÉ PLÉNIER	14
15.4.	RECOMMANDATIONS	14
16.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	16
16.1.	NOMINATIONS AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ	16
17.	AFFAIRES NOUVELLES	16
17.1.	CALENDRIER DES RÉUNIONS DES INSTANCES 2023-2024	16
17.2.	REMERCIEMENTS	16
18.	PROCHAINE RÉUNION	16
19	CLÔTURE	16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENT		
DOCUMENT A:	A()
DOCUMENT B:	Ordre du jour adopté)
DOCUMENT C :)
	D(
DOCUMENT E :	E()
DOCUMENT F:	F()
	G(
DOCUMENT H:	Н()
DOCUMENT I :	I()
DOCUMENT J:	J()
DOCUMENT K:	K()

Nota bene:

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un ${\bf R}$ (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un ${\bf P}$.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R:13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

9 h 4 : Le président du Conseil de l'Université souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Les personnes excusées sont Morel Caissie et Terry Richardson.

André Banville, Janice Comeau et Michel Couture sont nommés scrutateurs.

1.1. Reconnaissance des territoires

Le président procède à la reconnaissance des territoires où est située l'Université de Moncton :

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

1.2. Prière autochtone

En l'absence du représentant autochtone, la prière n'a pas lieu.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes suivantes décédées récemment :

Mme Ghislaine Arsenault est décédée le 9 janvier. Professeure à la retraite, Mme Arsenault fut l'une des fondatrices de l'École de nutrition et d'études familiales de l'Université de Moncton. Elle fut également une donatrice importante de l'Université.

M. Jean-Paul Ouellet est décédé le 13 janvier. Originaire du Haut-Madawaska, M. Ouellet était un homme d'affaires et grand philanthrope. Il laisse un legs important au campus d'Edmundston par l'entremise de la Fondation Élan Jeunesse qu'il a créée.

Mme Murielle Gisèle Cormier est décédée le 15 janvier. Avant sa retraite, Mme Cormier a occupé, pendant 22 ans, le poste de professeure en soins infirmiers à l'Université de Moncton.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. La convocation a été envoyée le 18 janvier 2023 accompagnée d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Conseil de l'Université, Denis Mallet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme que tout est en règle quant au droit de présence.

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

R: 01- CDU-230128

Richard Losier, appuyé par François Daigle, propose:

« Que le Conseil de l'Université reçoive les dossiers compris dans l'ordre du jour de consentement tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6.1. OJC Procès-verbaux CEX-221221 (extraordinaire), CEX-230112 et CEX-230117 (extraordinaire)

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 21 décembre 2022, 12 janvier et 17 janvier 2023 sont reçus aux fins de discussion.

6.2. OJC Rapport des affaires professorales

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil de de l'Université (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CDU aux fins de ratification :

Campus d'Edmundston

SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions de l'article 17 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé qu'une sabbatique soit attribuée aux professeures et professeurs suivants :

SECTEUR SCIENCES

Yves GAGNON Type A 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

SECTEUR SCIENCES HUMAINES

Éric TRUDEL Type B 1er mai 2023 au 31 décembre 2023

ÉCOLE DE FORESTERIE

Stephen WYATT Type C 1er janvier au 30 juin 2024

Campus de Moncton

CONGÉ ADMINISTRATIF

En conformité avec les dispositions prévues aux résolutions adoptées à cet effet par le Conseil de l'Université (R : 17-CGV-841208 et R : 33-CGV-860412) eu égard au statut des vice-doyennes et des vice-doyens, il est recommandé :

« Qu'un congé administratif de douze mois soit accordé à **Sylvie Robichaud-Ekstrand** (Faculté des sciences de la santé et des services communautaires – École de science infirmière) pour l'année universitaire 2023-2024, notamment pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, suite à la fin de son mandat comme vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires en date du 30 juin 2023. »

SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une sabbatique soit attribuée aux professeures et professeurs suivants :

BIBLIOTHÈQUE CHAMPLAIN

Victoria VOLKANOVA

Bibliothèque Champlain Type A 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

FACULTÉ D'ADMINISTRATION

Donatien AVÉLÉ

Département de comptabilité Type B 1er janvier 2023 au 31 août 2023

Jules COMEAU

Département d'administration Type B 1er janvier 2023 au 31 août 2023

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Gabriel ARSENAULT

Secteur science politique Type C 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023

Hesam ESFAHANI

Département de sociologie et de criminologie Type B 1er janvier 2024 au 31 août 2024

Charles GAUCHER

École de travail social Type C 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023

Jeremy HAYHOE

Département d'histoire et de géographie Type A 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Sylvia KASPARIAN

Département d'études françaises Type C 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023

Michel MALLET

Département de traduction et des langues Type A 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Christine PAULIN

Secteur administration publique Type A 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Cynthia POTVIN

Département de traduction et des langues Type A 1er janvier 2024 au 31 déc. 2024

Christophe TRAISNEL

Secteur science politique Type A 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Isabelle VIOLETTE

Département d'études françaises Type A $1^{\rm er}$ juillet 2023 au 30 juin 2024

FACULTÉ D'INGÉNIERIE

Fatah CHETOUANE

Département de génie électrique Type B 1er janvier 2024 au 31 août 2024

Buquan MIAO

Département de génie civil Type A 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

FACULTÉ DES SCIENCES

Serge GAUVIN

Département de physique et d'astronomie Type C 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Luc MARTIN

Département de biologie Type C 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Jean-François RICHARD

DEPP Type C 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Frédéric HUPPÉ-GOURGUES

École de psychologie Type A 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Annie ROY-CHARLAND

École de psychologie Type B 1er mai 2023 au 31 décembre 2023

Sabbatique reportée (accordée dans les cohortes antérieures)

Abdelaziz NATI AJJOU

Département de chimie et biochimie Type C 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Campus de Shippagan

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2023 à la professeure suivante :

Mireille DEMERS Secteur Administration, Arts et Sciences humaines

ADOPTÉES

NOMINATIONS (pour information)

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil de l'Université (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH :

Campus de Moncton

Le professeur Étienne DAKO (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) a été nommé directeur du Centre de recherche sur les aliments (CRA) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le professeur **Gérard POITRAS** (Département de génie civil) a été nommé directeur du Centre de génie éolien (CGÉ) pour la période du *1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023*.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conflit d'intérêts

Sébastien Dupuis déclare un conflit d'intérêts pour le point 15. Rapport des comités de retraite.

Correction

Au point 18, il faut lire : « 15 avril 2023 ».

R: 02-CDU-230128

Hélène Albert, appuyée par Julien Massicotte, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte l'ordre du jour tel que corrigé. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-221203

R: 03-CDU-230128

Daniel Goguen, appuyé par Sébastien Dupuis, propose :

« Que le procès-verbal CDU-221203 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDU-221203

9.1. Autres

Aucune question n'est soulevée.

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Invité: Mathieu Lang, leader de la Stratégie

<u>Présentation du dossier</u>

À l'aide de diapositives électroniques, M. Mathieu Lang, leader de la Stratégie, présente le bilan des activités qui ont mené à la proposition du projet *Cap sur l'avenir*.

Cap sur l'avenir : un horizon de 10 ans, une stratégie de 5 ans est le fruit d'un travail assidu qui se divise en quatre parties : les consultations thématiques, le travail de synthèse, la production du document de consultation et la validation.

M. Lang indique que les équipes de travail ont été accompagnées par la firme MNP tout au long du processus. On compte 25 rencontres de travail. La validation du document a été faite auprès de l'Équipe de direction, des comités consultatifs interne et externe, de l'Équipe de la stratégie, des campus d'Edmundston et de Shippagan, des facultés, des directions de services, des associations étudiantes, de l'alUMni, des partenaires provinciaux, des partenaires des régions du Sud-Est, Nord-Ouest et Nord-Est et du Comité Mawiomi.

Deux cibles stratégiques sont identifiées : (1) accroître l'attractivité de l'Université de Moncton et (2) catalyser la transformation du Nouveau-Brunswick, de l'Acadie et de la Francophonie. Sur ces points, M. Lang indique que le recrutement des étudiantes et des étudiants sera prioritaire ainsi que le recrutement des membres du corps professoral et du corps administratif. De plus, on reconnaît que l'Université de Moncton a un impact auprès des communautés acadiennes et francophones. L'Université souhaite catalyser la transformation de la société. À ce titre, l'Université veut devenir <u>la</u> référence.

Des filtres stratégiques ont été identifiés. Ils sont :

- **Université réseau** : Miser sur le travail en réseau entre les campus, les unités et les services;
- **Engagement écoresponsable** : Tenir compte de l'impact des actions sur l'environnement et diminuer l'empreinte écologique;

- Équité-diversité-inclusion et décolonisation: Assurer un milieu qui encourage la participation à la vie universitaire d'une façon signifiante en favorisant la reconnaissance, le soutien et le sentiment d'appartenance, et en fournissant un environnement sécuritaire libre de racisme et de discrimination;
- **Participation collaborative**: S'accompagner dans le changement avec une communication continue et transparente.

De plus, cinq grands chantiers ont été identifiés. Ils sont : (1) Milieu de vie, (2) Talents, (3) Enseignement et RDC, (4) Communautés et (5) Leadership organisationnel. Ces chantiers seront développés à l'aide de plans d'action. Par exemple, pour le leadership organisationnel, on veut démocratiser la prise de décisions; on veut déléguer les bonnes décisions aux bons endroits.

M. Lang présente les objectifs, les critères de succès et le processus d'élaboration du plan d'action institutionnel (février à juin 2023).

<u>Discussion des membres</u>

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- Le travail est sérieux et exceptionnel. Est-ce que la prochaine étape consiste à développer des actions? Le recteur et vice-chancelier (recteur) indique que le processus d'élaboration du plan d'action aura lieu de février à juin. Ce processus sera également collaboratif. Un plan d'action sera déposé en juin au Conseil. On souhaite présenter trois actions par chantier. Le recteur indique qu'il y a des actions opérationnelles et des actions stratégiques.
- Comment allons-nous atteindre nos cibles concrètement? Le recteur indique que les plans seront préparés par les diverses unités et mis en œuvre selon une séquence annoncée.
- Les cibles seront mesurables lorsque le plan d'action sera identifié.
- Il faut que l'Université de Moncton évolue et soit à la fine pointe des années 2023-2028.
- Il serait bien d'avoir une politique de reddition de compte.
- Tout le monde doit s'impliquer dans ces changements. Toute la communauté universitaire doit s'engager.
- Les axes transversaux sont importants: communications, ressources humaines, technologie, gouvernance, finances, etc.

M. Lang indique que des équipes intersectorielles seront appelées à identifier des actions. Déjà, certains secteurs ont commencé leurs travaux.

Remerciements

Le recteur remercie chaleureusement M. Mathieu Lang pour son travail assidu et rigoureux tout au long du processus. Il remercie toutes les équipes de travail, l'Équipe de direction, les décanats (RDD et RVD), le corps professoral et les étudiantes et les étudiants.

Le recteur remercie les gens de la communauté qui ont partagé leur expertise tout au long du processus.

Enfin, le président remercie le recteur pour son engagement et son désir de vouloir changer les choses.

Bravo et merci!

R: 04-CDU-230128

Louise Imbeault, appuyée par Sbastien Dupuis, propose :

« Que le Conseil de l'Université adopte la Stratégie telle que présentée dans le document Cap sur l'avenir : un horizon de 10 ans, une stratégie de 5 ans. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

11. RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'OMBUD

Invitée: Lise Frigault, ombud

<u>Présentation</u>

À l'aide de diapositives électroniques, Lise Frigault, ombud, présente « le Rapport de l'ombud » qui couvre la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Mme Figault indique que le bureau a examiné 124 nouveaux dossiers comparativement à 117 l'an dernier. Elle indique que 90 % de ces dossiers sont résolus et que 10 % des dossiers sont en cours. Notons que 35 dossiers étaient transférés de l'année 2020-2021, ce qui donne un total de 159 dossiers examinés.

Au sujet de la provenance des 124 nouveaux dossiers, on note que 105 proviennent de Moncton, six d'Edmundston et sept de Shippagan. Six dossiers sont qualifiés « réseau ».

Les dossiers du bureau touchent plusieurs thèmes. Notons les suivants : les questions académiques (plagiat, recherche, plans de cours), correspondances et conduites inappropriées, conflit interpersonnel et climat de travail, intimidation et harcèlement psychologique, discrimination, diffamation, permis de travail et autres.

En termes de temps requis pour traiter des dossiers, notons que 76,61 % des dossiers sont examinés dans un délai d'un à sept jours. Un délai d'une à quatre semaines est noté pour 24,19 % des demandes. Un délai de six mois ou plus est nécessaire dans 5,4 % des cas.

Au cours de l'année 2021-2022, on compte neuf enquêtes suivant la réception de plaintes dont deux n'étaient pas fondées, deux étaient partiellement fondées et cinq étaient fondées.

Dans le rapport, on note que plusieurs formations ont été offertes dans des cours facultaires et auprès de divers services dans les trois campus. Des sessions de formation ont aussi été offertes aux cadres.

Nombreuses activités de réseautage sur le campus et dans les associations d'ombud ont eu lieu. L'Association des ombudsmans universitaires du Québec est très active. On compte une quinzaine d'activités de réseautage au cours de l'année.

Au cours de l'année, il y a eu de nouvelles activités. Notons les suivantes :

- Refonte du site Internet du Bureau de l'ombud
- Mise en place du programme de mentorat de l'AOUQ
- Ajout de la ligne 1-800 pour les gens qui proviennent de l'extérieur du campus de Moncton
- Conférence du 14 octobre Journée internationale des ombuds (100 participants, 20 pays ont participé). Une première au Canada.

L'ombud présente des observations. Notons les suivantes :

- Crise de logement chez les étudiantes et les étudiants (situation provinciale)
- Valorisation des membres du personnel (développer des pratiques bienveillantes)
- Le SASA et application des règles sur les accommodements (gère plus de 1000 examens par année)
- Violence en milieu de travail (microagressions)
- Réflexion sur l'ÉDI (besoin de continuer d'évoluer en ce sens)

Discussion

Lors de la discussion, l'ombud précise qu'il serait bien de mettre sur pied un programme obligatoire de formation pour les membres du corps professoral, les cadres académiques et les cadres administratifs. Elle indique que les programmes de la Polytechnique (UMontréal) sont des cas de figure intéressants.

L'ombud précise qu'elle ne doit pas faire de la gestion des ressources humaines. Il y a parfois des précisions sur les rôles qui doivent être apportées. Le Bureau de l'ombud est un bureau de dernier recours. Il ne remplace pas le secteur des ressources humaines.

Le recteur et vice-chancelier remercie l'ombud pour son rapport et ses observations. Il remercie Mme Frigault pour son travail au sein de l'appareil universitaire, pour le rayonnement du Bureau tant au niveau national qu'international.

R: 05-CDU-230128

Jean-Sébastien Léger, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Conseil de l'Université reçoive le rapport annuel 2021-2022 du Bureau de l'ombud. »

Vote sur R05 Pour : 15 Contre : 1 ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-221221 (EXTRAORDINAIRE)

12.1. **<u>Autres</u>**

Aucune question n'est soulevée.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230112

13.1. <u>Dossier administrateur émérite</u>

La secrétaire générale présente les grandes lignes de la *Politique pour l'attribution du titre d'administratrice ou d'administrateur émérite*. Le titre a pour but de reconnaître les administratrices ou administrateurs qui ont fait preuve d'excellence, qui se sont distingués par leurs réalisations et qui ont contribué d'une façon exceptionnelle à l'évolution de l'Université de Moncton.

En termes de critères, on note l'excellence administrative, des réalisations importantes, une contribution exceptionnelle à l'évolution de l'Université, et avoir occupé la ou les fonctions administratives pendant au moins cinq ans.

Le président du Conseil présente le dossier de Jacques Paul Couturier. Notons que M. Couturier a commencé sa carrière à l'Université de Moncton en 1992 en tant que professeur d'histoire. Il a commencé sa carrière d'administrateur universitaire en 2001 lorsqu'il fut nommé chef du secteur des sciences humaines du campus d'Edmundston. Par la suite, il fut nommé doyen des Études (2004-2013), doyen par

intérim de la Faculté de foresterie (2012-2013), vice-recteur par intérim du campus d'Edmundston (hiver 2012), vice-recteur du campus d'Edmundston (2013-2018) et recteur et vice-chancelier par intérim (2018-2020). Il est maintenant à la retraite.

M. Couturier est titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise en histoire de l'Université de Montréal et il est bachelier de l'Université de Moncton (Baccalauréat ès arts en histoire et Baccalauréat ès arts multidisciplinaire).

Le Conseil prend connaissance des accomplissements de M. Couturier tout au long de sa carrière. Il note sa contribution remarquable au développement du projet ÉduPôle au campus d'Edmundston et du projet de rénovation du Pavillon Simon-Larouche. Le Conseil note également que M. Couturier a assuré une relève soutenue alors qu'il était doyen des Études et vice-recteur.

R: 06-CDU-230128

Louise Imbeault, appuyée par Mathieu Lemieux, propose:

« Que le Conseil de l'Université attribue le titre d'administrateur émérite à M. Jacques Paul Couturier afin d'honorer sa brillante carrière universitaire. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

13.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-230117 (EXTRAORDINAIRE)

14.1. **<u>Autres</u>**

Aucune question n'est soulevée.

15. RAPPORT DES COMITÉS DE RETRAITE

Sébastien Dupuis déclare un conflit d'intérêts et quitte la salle pour ce point.

Invités : Annie-Hélène Boudreau (présidente par intérim du Comité de retraite – professeurs), Denis McIntyre (président du Comité de retraite – personnel) et Mathieu Lessard (Normandin Beaudry)

15.1. Présentation conjointe des comités de retraite

À l'aide de diapositives électroniques, Denis McIntyre, président du Comité de retraite (personnel) présente le contexte. Il explique qu'en 2021, les membres des comités de retraite (professeurs et personnel) ont souligné que la structure de gestion en actions étrangères (hors Canada) n'était pas optimale en termes de rendements. C'est à ce moment qu'un mandat a été confié à la firme Normandin Beaudry pour revoir la structure en actions étrangères.

À la suite de cette étude, les comités de retraite recommandent une modification à la *Politique de placement* afin de remplacer les actions américaines (10 %) et les actions internationales (10 %) par des actions mondiales (20 %).

Selon les comités de retraite, l'adoption de cette recommandation apportera une plus grande flexibilité aux gestionnaires dans la répartition géographique et sectorielle. Et de plus, on notera un poids plus important du marché américain dans l'économie mondiale par rapport aux autres pays développés.

12

Cette recommandation est accompagnée d'une proposition de mettre fin au mandat d'Integra (en actions américaines et internationales) et de Placements Louisbourg.

Il est recommandé de sélectionner les gestionnaires Amundi et Montrusco Bolton à titre de nouveaux gestionnaires en actions mondiales. Une allocation 50/50 est prévue entre les deux gestionnaires.

M. McIntyre présente le profil des gestionnaires recommandés.

M. McIntyre indique que cette recommandation fait fonction d'une recommandation conjointe du Comité de retraite (professeurs) et du Comité de retraite (personnel).

Lors de la période de questions, il faut noter que les comités n'ont pas en place une politique d'évaluation ou un processus d'évaluation continu des gestionnaires. M. Lessard indique qu'une révision semestrielle des rendements (quantitative et qualitative) est assurée depuis 2020. On précise que Mercer assurait ce service entre 2012 et 2020.

Par ailleurs, on précise qu'un pourcentage de 10 % équivault à environ 25 M\$.

On note également que Placements Louisbourg a connu une bonne année en 2022.

15.2. Présentation de l'avis du Comité de placement

Le gouverneur, Daniel Goguen, membre du Comité de placement, présente l'avis du Comité de placement. Il indique que le Comité s'est réuni à deux reprises pour étudier le dossier.

D'entrée de jeu, M. Goguen indique que le Comité de placement reconnaît l'expertise de la firme Normandin Beaudry, reconnaît le professionnalisme et reconnaît la profondeur des analyses. Le Comité de placement reconnaît que les comités se sont entourés d'une expertise de haut niveau.

M. Goguen indique que le Comité de placement ne doit pas refaire le travail des comités de retraite, mais doit donner un avis.

M. Goguen explique que Placements Louisbourg ne gère pas une catégorie d'actions mondiales; toutefois la firme a été invitée à faire une présentation aux comités de retraite.

Le Comité de placement est d'avis que la décision de mettre fin au mandat de Placements Louisbourg doit se faire en tenant compte de divers facteurs, notamment celui de l'impact dans les communautés dans lesquelles l'Université évolue. Le gestionnaire Placement Louisbourg est un gestionnaire régional qui jouit de liaisons d'affaires avec des partenaires locaux et qui a des racines acadiennes.

Le Comité de placement est également d'avis que l'ajout du gestionnaire Placements Louisbourg dans « l'asset mix » réduit les pertes de valeur ajoutée lorsqu'on examine les pires scénarios.

Par ailleurs, le Comité de placement est d'avis que les gestionnaires Amundi et Montrusco Bolton sont d'excellents gestionnaires. Ce choix de gestionnaires est tout à fait justifiable.

Enfin, le Comité de placement est d'avis que l'ajout d'un troisième gestionnaire, notamment Placements Louisbourg, est à considérer sérieusement.

Lors de la période de questions, l'on demande si le fait d'avoir trois gestionnaires pour gérer 60 M\$ est habituel. M. Goguen indique que ce n'est pas habituel et que les frais seront plus élevés. Cela dit, M. Goguen indique que le scénario de trois gestionnaires avait été examiné par les comités de retraite, mais que celui-ci n'avait pas été retenu.

Une gouverneure demande quel est l'avantage d'embaucher une firme de Paris (France), notamment Amundi? M. Lessard de Normandin Beaudry indique qu'Amundi apportera de la robustesse. Il indique aussi qu'il est pertinent d'examiner les réalités locales lorsque vient le temps de transiger.

Remerciements

Le président remercie tous les présentateurs pour le travail rigoureux et la maîtrise du dossier.

15.3. Comité plénier

Le président suggère que l'assemblée se transforme en comité plénier pour discuter la question. Le comité plénier sera présidé par la vice-présidente du Conseil de l'Université, Denise Frenette.

Début du comité plénier : 14 h 20.

R: 07-CDU-230128

François Daigle, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Conseil de l'Université se transforme en comité plénier pour une durée de 30 minutes. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

R: 08-CDU-230128

François Daigle, appuyé par Mireille Vautour, propose :

« Que le Conseil de l'Université demeure en comité plénier pour une durée supplémentaire de 15 minutes. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Fin du comité plénier : 15 h 25.

15.4. Rapport et recommandations suite au comité plénier

R: 09-CDU-230128

Hélène Albert, appuyée par Jean-Sébastien Léger, propose :

« S'appliquant aux deux régimes de retraite, que le Conseil de l'Université modifie le document intitulé « Annexe II – Politique, objectif et pratiques générales de placement et restrictions » de sorte que les catégories d'actifs « actions américaines » et « actions internationales » soient éliminées et remplacées par une catégorie d'actif d'« actions mondiales » d'une part, et que la part des fonds de la caisse de retraite qui avait été attribuée aux catégories d'actifs éliminées soit attribuée à la nouvelle catégorie d'actif « actions mondiales », d'autre part. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

P: 10-CDU-230128

Hélène Albert, appuyée par Julien Massicotte, propose :

« S'appliquant aux deux régimes de retraite, que le gestionnaire Placements Louisbourg soit avisé que ses services en tant que gestionnaire d'« actions américaines » et d'« actions internationales » ne sont plus requis. »

14

Motion de dépôt:

R: 10-CDU-230128

Denis Prud'homme, appuyé par Mireille Vautour, propose:

« Que la proposition P 10-CDU-230128 soit déposée. »

Vote sur R10 Pour : 18 Contre : 2 ADOPTÉE

PROPOSITION DÉPOSÉE

R: 11-CDU-230128

Jean-Sébastien Léger, appuyé par Michelyne Paulin, propose :

« S'appliquant aux deux régimes de retraite, que le Conseil de l'Université accorde son consentement au choix des gestionnaires pour gérer la catégorie d'actif « actions mondiales » selon la répartition suivante : le gestionnaire Amundi à 40 %, le gestionnaire Montrusco Bolton à 30 % et le gestionnaire Placements Louisbourg à 30 % ».

Amendement à l'amiable

« Que soit ajouté à la proposition R: 11-CDU-230128 : que les comités de retraite et le Comité de placement réévaluent la performance des gestionnaires au plus tard dans trois ans. »

Vote sur R11 Pour : 17 Contre : 4 ADOPTÉE

Proposition complète:

« S'appliquant aux deux régimes de retraite, que le Conseil de l'Université accorde son consentement au choix des gestionnaires pour gérer la catégorie d'actif « actions mondiales » selon la répartition suivante : le gestionnaire Amundi à 40 %, le gestionnaire Montrusco Bolton à 30 % et le gestionnaire Placements Louisbourg à 30 % et que les comités de retraite et le Comité de placement réévaluent la performance des gestionnaires au plus tard dans trois ans. »

Motions de dépôt à l'amiable :

R: 12-CDU-230128

« S'appliquant aux deux régimes de retraite, que le Conseil de l'Université accorde son consentement au choix du gestionnaire Amundi pour gérer 50 % de la catégorie d'actif « actions mondiales ».

« S'appliquant aux deux régimes de retraite, que le Conseil de l'Université accorde son consentement au choix du gestionnaire Montrusco Bolton pour gérer 50 % de la catégorie d'actif « actions mondiales ».

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

15

PROPOSITIONS DÉPOSÉES

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

16.1. Nominations au Conseil de l'Université

Membre résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est

R: 13-CDU-230128

François Daigle, appuyé par Darius Bossé, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Jonathan Landry** comme membre résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est pour un premier mandat de trois ans. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

Membre résidant en Atlantique

R: 14-CDU-230128

François Daigle, appuyé par Daniel Goguen, propose :

« Que le Conseil de l'Université accepte la nomination de **Mike Bannister** comme membre résidant en Atlantique pour un premier mandat de trois ans. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1. Calendrier des réunions des instances 2023-2024

Le calendrier des réunions des comités du Conseil pour l'année 2023-2024 est distribué à titre d'information. Ce calendrier a été adopté par le Comité exécutif.

17.2. Remerciements

Le président d'assemblée remet un cadre souvenir en guise de remerciements à Jean-Sébastien Léger, représentant étudiant du campus de Moncton, qui termine son mandat au Conseil de l'Université.

Le président remercie également les personnes suivantes pour leur contribution au bon fonctionnement de la réunion : André Banville, Lynne Castonguay, Janice Comeau, Nathalie Cormier et Michel Couture. Finalement, il souligne l'excellente participation des membres du Conseil aux débats.

18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre du Conseil de l'Université aura lieu le samedi 15 avril 2023 en présentiel au campus de Moncton.

19. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 h 40.

L∲nne Castonguay Secrétaire générale